

CONSEIL MUNICIPAL du 1er juillet 2020

Le 1er juillet 2020, le Conseil Municipal de BUSSAC s'est réuni à 20h15 à la salle des fêtes pour examiner les points portés à l'ordre du jour.

Sont présents : Bernard Merle, Dominique François, Marie-Hélène Le Pemp, Stéphane Brethonnet, David Diligeart, Laurent Cayzac, Arnaud Delfaud et Marie-Josée Jullion.

Sont excusés avec pouvoir : Thomas Bathellier et Anne-Karine Powels.

Absente : Viviane Lassalle.

Dominique FRANÇOIS est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire propose l'ajout de trois points à l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 4 juin 2020 ;
- 2 – Demande de subvention pour la procédure d'adressage ;
- 3 – Modification de l'emploi du temps de l'agent technique communal.

Le quorum est atteint, l'assemblée municipale peut délibérer valablement.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 4 juin 2020.

Le Maire fait lecture du compte rendu, David Diligeart souhaite que son intervention au sujet de l'exonération des loyers de Marie Bayol, soit notée. Le compte rendu sera modifié dans ce sens. Le Maire indique que les comptes rendus seront diffusés après validation du Conseil municipal.

2 – Lecture des délibérations votées lors du Conseil municipal du 4 juin.

Les délibérations votées lors du Conseil municipal du 4 juin n'ayant pas été imprimées, le Maire rendra visite à chaque conseiller pour signature.

3 - Affectation du résultat budget principal (délibération 2020-19).

Le Maire expose le budget principal conduisant à y affecter la somme de 167 020, 43€.

Le Conseil municipal vote unanimement l'affectation proposée.

4 - Affectation du résultat budget assainissement (délibération 2020-20).

Le Maire expose le budget assainissement conduisant à y affecter la somme de 1 613,00€.

Le Conseil municipal vote unanimement l'affectation proposée.

5 - Vote du budget primitif commune 2020 (délibération 2020-21).

Le premier adjoint a préparé une présentation pour expliquer de manière synthétique le contenu du budget primitif 2020. Le budget de fonctionnement proposé est équilibré à hauteur de 358 620, 00€, le budget d'investissement proposé est équilibré à hauteur de 175 481,00€.

Le premier adjoint évoque le mode calcul des attributions de compensations versées à la communauté de communes ayant la capacité de lever l'impôt pour son fonctionnement.

Le Conseil municipal vote unanimement le budget communal primitif 2020.

6 – Vote du budget primitif assainissement 2020 (délibération 2020-22).

Le Maire expose le contenu du budget annexe « assainissement » proposé au vote de l'assemblée municipale. Ce budget est équilibré à hauteur de 40 205,97€.

Le Maire attire l'attention de l'assemblée quant à la diminution des réserves financières de ce budget et évoque des décisions futures nécessaires pour conserver cet équilibre.

Le Conseil municipal vote unanimement le budget annexe « assainissement » 2020.

7 – Adressage – Nom des voies de la commune.

Le Maire explique que le choix des noms des voies avait été fait par la précédente équipe municipale de manière très hermétique. Renseignements pris auprès de la Préfecture et de la société en charge de la fabrication des panneaux, un certain nombre de modifications pourront avoir lieu. Le Maire charge David Diligeart, Stéphane Brethonnet et Arnaud Delfaud d'interroger les habitants des secteurs où des protestations ont été émises, afin de proposer une autre dénomination d'ici le 5 juillet 2020.

La délibération pour la modification du nom des voies de la commune est reportée.

8 – Désignation des membres de la CCID (délibération 2020-17).

Le Maire lit la liste des habitants de Bussac proposés pour siéger à la commission communale des impôts directs (CCID). Il précise que sur les 24 noms proposés, les services de la Préfecture retiendront 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Le Conseil municipal vote unanimement la désignation des membres de la CCID.

9 – Déplacement du panneau « Bussac » sur la route du cimetière.

Le Maire indique qu'il convient de prendre un arrêté municipal pour déplacer le panneau « Bussac », d'entrée de bourg, au-delà du cimetière afin que les services de la communauté de communes entretiennent les bas-côtés de la route jusqu'au cimetière, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'implantation du panneau à la limite des parcelles : A139 et A140.

10 – Convention éco-pâturage d'une parcelle communale.

Le Maire propose une convention entre la commune de Bussac et Monsieur Laurent Cayzac afin de permettre le pâturage de ses chevaux sur les parcelles communales le long de la route du cimetière.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

11 – Délégation de signature à la secrétaire pour les actes de l'État civil. (Arrêté municipal)

Dans un souci de faciliter les démarches administratives relatives à l'État civil, le Maire propose de donner délégation à Françoise de La Poterie pour la signature des actes correspondants.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition

12 - Demande de subvention pour l'adressage

Le Maire informe le Conseil qu'il sollicitera les services de l'Etat afin d'obtenir une subvention pour l'adressage.

13 – Modification de l'emploi du temps de l'Agent technique

Le Maire propose la modification de l'emploi du temps de l'agent technique communal afin d'harmoniser son temps de travail entre la commune et la communauté de communes. Les matinées des lundis, mardis, mercredis et jeudis seront consacrées à la communauté de communes Dronne et Belle, les après-midi des mêmes jours seront consacrés à la commune.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette modification d'emploi du temps.

14 – Points d'information

Le Maire fait savoir à l'assemblée que la sous-préfète de Nontron souhaite rencontrer les membres du Conseil municipal. La date du 4 août à 10h30 est retenue par l'assemblée.

Le Maire informe l'assemblée que la société d'assurance AXA souhaite organiser une réunion publique à la salle des fêtes afin de proposer aux habitants de Bussac une assurance complémentaire santé à des tarifs très attractifs (20% de rabais). Le premier adjoint souhaite obtenir l'avis des services de la Préfecture afin de vérifier si cette démarche pourrait être interprétée comme du favoritisme à l'égard d'une entreprise privée.

Le maire informe l'assemblée de la réunion avec le représentant du SMCTOM de Nontron pour la définition des points d'apport volontaires (PAV) sur la commune de Bussac. Le nombre de points pourrait être réduit à 8. Leur localisation est en cours de définition.

La séance du Conseil municipal est levée à 23h30.

Le maire,

Bernard MERLE.



Le secrétaire,

Dominique François.

